

DECISION N°5-2016
Décision de délégation de signature

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment son article L.6143-7 donnant compétence au directeur pour régler les affaires autres que celles qui sont énumérées au 1° à 15° et à l'article L. 6143-1, notamment la conduite générale de l'établissement et l'autorité sur l'ensemble du personnel, ainsi que les articles D6143-33 et suivants du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu les délégations de signature n°2-2014 et 13-2015 en date du 13 mai 2014 et du 28 août 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

DECIDE

Article 1^{er} : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Pascal GAILLARD, directeur des soins, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de la direction des soins et notamment :

- la mise en œuvre du projet de soins (autorisations de sorties, activités thérapeutiques, autorisations de séjour thérapeutique...) en partenariat étroit avec les acteurs concernés,
- les notes d'information relatives aux changements de service et les ordres de mission,
- les déclarations d'effectifs.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GAILLARD, Madame Dany JAMIN, cadre supérieur de santé reçoit délégation de signature dans les conditions précitées à l'article I.

Article 3 : la présente décision, qui remplace et annule à la date de sa signature les décisions de délégation de signature n°2-2014 et 13-2015 précitées du 13 mai 2014 et 28 août 2015, sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au conseil de surveillance et au trésorier de l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais, le 27 janvier 2016

Le Directeur,

Signé : Jean-Yves BOISSON

« Annexes consultables auprès du service émetteur »